

ARTPRICE.COM
Société Anonyme au capital de 6 651 515 euros
Siège social : Domaine de la Source 69270 ST ROMAIN AU MONT D OR
411 309 198 RCS LYON

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2015,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur les comptes consolidés clos le 31 décembre 2015,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des comptes consolidés et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du rapport du Président du conseil d'administration sur les travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du conseil sur les procédures de contrôle interne,
- Lecture du rapport du conseil d'administration sur les opérations réalisées au titre des options de souscriptions ou d'achat d'actions visées par l'article 225-184 du Code de Commerce,
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

* * * * *

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

Exposé des motifs :

**Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015
(1ère, 2ème et 3ème résolution)**

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat bénéficiaire des comptes sociaux, de donner quitus de leur gestion à tous les administrateurs et de prendre acte qu'aucun dividende n'a été distribué ces

3 derniers exercices. L'activité et les résultats de cet exercice vous sont exposés en détail dans le rapport financier annuel d'Artprice disponible sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

http://www.actusnews.com/documents_communiques/ACTUS-0-43929-artprice-rapport-financier-annuel.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2016_pdf/artprice-rapport-financier-annuel.pdf

PREMIERE RESOLUTION

Aprobation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

Aprobation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 284 136,45 € à l'amortissement des pertes antérieures qui s'élèveraient ainsi à – 14 512 439,77 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Exposé des motifs :

Rapport sur les procédures de contrôle interne et sur les différentes opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions (4ème et 5ème résolution)

Le Président du Conseil d'Administration a soumis au Conseil d'Administration qui l'a validé son rapport sur les procédures de contrôle interne qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général. Les informations concernant la structure du capital de la société et les

éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont détaillés dans le rapport de gestion de la société. Ce rapport du Président a également fait l'objet d'un rapport de la part des commissaires aux comptes. Ces deux rapports tout comme le rapport récapitulatif des opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2015 sont disponibles dans le rapport financier annuel d'Artprice publié sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

http://www.actusnews.com/documents_communiqués/ACTUS-0-43929-artprice-rapport-financier-annuel.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2016_pdf/artprice-rapport-financier-annuel.pdf

QUATRIEME RESOLUTION

Prise de connaissance des rapports relatifs aux procédures de contrôle interne

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports émis :

- par le Président du Conseil d'Administration au titre de l'article L 225-37, portant sur les travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne dans la société, et approuvé par le Conseil d'Administration du 25 avril 2016,
- par les co-commissaires aux comptes portant sur ledit rapport, en approuve les termes et le contenu.

CINQUIEME RESOLUTION

Prise de connaissance du rapport sur les opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration rédigé en application de l'article L 225-184 du Code de Commerce, prend acte de l'absence d'opérations réalisées au titre des options de souscription ou d'achat d'actions.

Exposé des motifs

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (6ème résolution)

Il vous est demandé de prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, de prendre acte qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2015, que celles conclues et autorisées durant les exercices antérieurs ont poursuivie leur exécution au cours de l'exercice écoulé et sont détaillées dans ledit rapport spécial inclus dans le rapport financier annuel publié sur les sites :

- d'actusnews, diffuseur homologué par l'AMF :

http://www.actusnews.com/documents_communiqués/ACTUS-0-43929-artprice-rapport-financier-annuel.pdf

- d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2016_pdf/artprice-rapport-financier-annuel.pdf

SIXIEME RESOLUTION

Prise de connaissance des conventions visées aux articles L225-38 du code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions, dûment motivées, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé et que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

Exposé des motifs

Jetons de présence (7ème résolution)

Nous vous proposons de fixer, pour l'exercice 2016 et jusqu'à nouvelle décision de votre part, le montant annuel des jetons de présence à 14 850 €.

SEPTIEME RESOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 14 850 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Exposé des motifs

Pouvoir pour les formalités (8ème résolution)

Nous vous proposons de donner pouvoir pour permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à cette assemblée générale ordinaire annuelle

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.